

# Aide à la participation aux salons parisiens pour les Jeunes Entreprises de Création (JEC)

## DEFI MODE

### Présentation du dispositif

- L'aide à la participation aux salons parisiens a pour objectif de soutenir les JEC (Jeunes Entreprises de Création) du secteur de la mode.
- Les opérations éligibles visent la participation aux salons parisiens.
- Les dépenses éligibles concernent les stands, la décoration et la communication.
- Peuvent bénéficier du dispositif, les Jeunes Entreprises de Création (JEC) dans le prêt à porter féminin, mode masculine, mode enfantine, lingerie et balnéaire ainsi que les entreprises d'accessoires ( foulards, nœuds papillons, cravates, etc.).

### Montant de l'aide

- La subvention représente 75 % des dépenses éligibles dans la limite de 10 % du CA de l'entreprise (si une partie de la collection ou du prototypage est réalisé à l'étranger, le taux de subvention passe de 75 % à 50 %).
- Dans le cas de deux lignes pour une même entreprise, le montant total de subvention ne pourra pas excéder 10 000 €.

### Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié et de moins de 250 salariés.
- Données supplémentaires
  - › Situation - Réglementation
    - › A jour des versements fiscaux et sociaux

### Organisme

#### DEFI MODE

#### DEFI - Comité de développement et de promotion de l'habillement

- 8 rue Montesquieu  
75001 PARIS  
Téléphone : 01 40 74 09 53  
Télécopie : 01 40 74 08 99